



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le trente janvier, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 21

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanueur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à M. Frédéric Hucheloup, Mme Nathalie Normand à M. Bruno Drevon, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Omar N'Dior à M. Michel Bucheton, M. Marouen Touibi à M. Damien Metzlé, M. Michaël Janot à M. Pierre Testu, M. Alexandre Richefort à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Chrystelle Coffin.

Ont quitté la séance et n'ont pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 3
Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Christine Decool, M. Denis Corman.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanueur.

Délibération n° DEL-25-02-05-01

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer Mme Dominique Busigny au sein de différentes instances (commission Aménagement et environnement, CCSPL, commission communale des Marchés forains, AMAD Vélizienne, école de Musique et de danse, l'Onde, association Relais Nature Jouy-Vélizy, et association ateliers de la Cour Roland).

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer Mme Dominique Busigny au sein de différentes instances (commission Aménagement et environnement, CCSPL, commission communale des Marchés forains, AMAD Vélizienne, école de Musique et de danse, l'Onde, association Relais Nature Jouy-Vélizy, et association ateliers de la Cour Roland).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L111-6, L1413-1, L2121-21, L2121-22 et L2121-33,

VU le Code Electoral, et notamment l'article L270,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 25 mai 2020,

VU sa délibération n° 2020-05-25/01 du 25 mai 2020 procédant à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° 2020-06-10/09 du 10 juin 2020 créant les commissions municipales et désignant leurs membres,

VU sa délibération n° 2020-06-10/10 du 10 juin 2020 relative à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et la désignation de ses membres,

VU sa délibération n° 2020-06-10/35 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la Commission Communale des marchés forains,

VU sa délibération n° 2020-06-10/13 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sien du Conseil d'administration de l'Association de Maintien à Domicile Vélizienne (AMAD),

VU sa délibération n° 2020-06-10/30 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sien du Conseil d'administration de l'École de musique et de danse,

VU sa délibération n° 2020-06-10/26 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger aux ateliers de la Cour Roland,

VU sa délibération n° 2020-06-10/25 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à l'Association Relais Nature Jouy-Vélizy,

VU sa délibération n° 2020-06-10/31 du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art, de la commune de Vélizy-Villacoublay,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment ses articles 7 et 9,

VU l'arrêté municipal n° 2024-054 en date du 29 janvier 2024 portant règlement de la police des marchés forains d'approvisionnement, et notamment son article 45,

VU les statuts de l'association de Maintien à Domicile Vélizienne (AMAD), et notamment l'article 5,

VU les statuts de l'association Ecole de Musique et de Danse de Vélizy-Villacoublay,

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer Mme Dominique Busigny au sein de différentes instances (commission Aménagement et environnement, CCSPL, commission communale des Marchés forains, AMAD Vélizienne, école de Musique et de danse, l'Onde, association Relais Nature Jouy-Vélizy, et association ateliers de la Cour Roland).

VU les statuts de l'association « les ateliers de la cour Roland », et notamment l'article 4,

VU les statuts de l'association relais-Nature Jouy/vélizy, et notamment l'article 5,

VU les statuts de l'Onde, Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay, et notamment les articles 4 et 6,

VU le courrier en date du 17 décembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 27 janvier 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 27 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que Madame Dominique Busigny, Conseillère municipale depuis 2014, est décédée le 16 décembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L270 du Code Electoral, il revient au candidat immédiatement suivant sur la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir » de la remplacer,

CONSIDÉRANT que par courrier du 17 décembre 2024, Monsieur Denis Corman, trente-troisième candidat de cette liste, a été invité à rejoindre le Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que Monsieur Corman a répondu favorablement à cette demande le 24 décembre suivant,

CONSIDÉRANT que pour son mandat débuté en 2020, Mme Dominique Busigny avait été désignée par le Conseil municipal afin de siéger dans différentes instances en sa qualité de Conseillère municipale ou pour y représenter la Commune, et qu'il convient en conséquence de la remplacer,

CONSIDÉRANT que pour procéder à ces désignations, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts, M. Denis Corman et Mmes Christine Decool et Nathalie Brar-Chauveau n'ont pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, ont quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour et n'ont pas pris part ni aux débats ni au vote,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 31 voix - Ne prennent pas part au vote : 3 voix, Nathalie Brar-Chauveau, Christine Decool, Denis Corman).

- DÉCIDE de ne pas procéder, par scrutin secret, aux nominations.

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer Mme Dominique Busigny au sein de différentes instances (commission Aménagement et environnement, CCSPL, commission communale des Marchés forains, AMAD Vélizienne, école de Musique et de danse, l'Onde, association Relais Nature Jouy-Vélizy, et association ateliers de la Cour Roland).

- APPROUVE le remplacement de Mme Dominique Busigny par M. Denis Corman, Conseiller municipal, et le DÉSIGNE pour siéger au sein :
 - de la Commission Aménagement et Environnement,
 - de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
 - de la Commission communale des marchés forains.
- DÉSIGNE M. Denis Corman, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Dominique Busigny, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger au sein :
 - du Conseil d'administration de l'Association de Maintien à Domicile Vélizienne (AMAD),
 - de l'association Ateliers de la cour Roland, en qualité de délégué titulaire,
 - du Conseil d'administration de l'Ecole de musique et de danse de Vélizy-Villacoublay.
- DÉSIGNE Mme Christine Decool, Conseillère municipale, en remplacement de Mme Dominique Busigny, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger au sein :
 - de l'Association Relais-nature Jouy-Vélizy, en qualité de délégué titulaire.
- DÉSIGNE Mme Nathalie Brar-Chauveau, Conseillère municipale, en remplacement de Mme Dominique Busigny, pour représenter la Commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger au sein :
 - du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et Centre d'art.

Fait et délibéré en séance le 05 février 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.